



Communiqué

le 11/12/2014



Droit de vote : les DOM écartés, les DOM évincés, les DOM bafoués !

Les citoyens des Départements d'Outre-Mer n'ont pas pu exercer leur droit le plus élémentaire : voter.

Lors des élections professionnelles qui se sont déroulées dans la fonction publique du 20 novembre au 4 décembre 2014, les fonctionnaires territoriaux des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) n'ont pas reçu le matériel de vote à temps pour les élections aux commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A et B.

**Ecartés du vote, évincés du scrutin, bafoués de la République !
Nos concitoyens ultramarins sont les grands oubliés des élections professionnelles !**

Mais le SNSPP-PATS-FO, attaché aux valeurs d'égalité et de fraternité, ne les oublie pas. Avant même la fin des élections, le 1er décembre, nous avons écrit au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Cazeneuve, avec copie au Président du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour dénoncer l'inégalité qui entachait les élections des CAP A et B.

**Le SNSPP-PATS-FO dénonce la rupture d'égalité entre les citoyens de notre territoire !
La France est une et indivisible, les électeurs ultramarins doivent pouvoir voter !**

Proposer- négociier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon